

changé d'avis à ce sujet. Nous aurons un nouveau cens électoral, mais il n'y aura pas de nécessité d'en appeler au peuple sur cette question, vu que celui-ci s'est déjà prononcé sur cette matière, tout comme sur plusieurs autres, le vingt-trois juin dernier.

M. FOSTER : Je désire ajouter un mot sur un point auquel je ne pense pas que mon honorable ami, le préopinant, se soit arrêté assez—probablement parce qu'il ne l'a pas tout à fait saisi,—dans son désir d'attaquer mon honorable ami sur le point qu'une élection aurait lieu dans six mois. Dans les quelques remarques qu'il a faites à la Chambre, mon honorable ami (sir Charles Tupper) a exposé la meilleure de toutes les raisons pour laquelle il n'y a pas de nécessité pressante de présenter ce bill du cens électoral au commencement de la session, et en tête de ce que tout le pays reconnaîtra, je pense, il y a la législation attendue et désirée depuis longtemps par les intérêts commerciaux du pays. L'honorable chef de l'opposition a déclaré qu'il n'y a pas actuellement nécessité de faire adopter un bill semblable sur le motif qu'il doit y avoir bientôt appel au peuple, quelle que soit la force avec laquelle ce bill s'impose, en principe, à l'honorable chef du gouvernement, on ne gagnerait rien, réellement, à ce qu'il soit adopté dans deux mois plutôt que dans six mois ou plus.

Mon honorable ami dit que son parti a fait une promesse qu'il remplira de telle et telle façon. Ces messieurs en ont fait plus qu'une, M. l'Orateur. Ils ont déclaré qu'ils reformeraient le tarif aussitôt après leur arrivée au pouvoir. Or, les voici au pouvoir depuis neuf mois. Cette réforme leur était impossible à la dernière session, parce que, disaient-ils, ils n'avaient pas le temps de se procurer les détails. Eh bien ! je veux faire remarquer à mon honorable ami que, quoi qu'il puisse penser de l'opinion publique en général quant à la nécessité présente d'abroger l'Acte du cens électoral, ce sujet est étranger à l'esprit public tel qu'il se manifeste dans la presse—de la presse des honorables messieurs,—des *Boards of Trade*, des chambres de commerce, ainsi que des hommes d'affaires et des intérêts commerciaux de ce pays, d'un bout à l'autre. Le cri public, c'est : "dites-nous ce que vous allez décider de nos affaires !"

M. CAMPBELL : Tiens, le voilà encore !

M. FOSTER : Mon honorable ami n'aime pas à entendre ces choses. Je crains qu'il n'ait à écouter bon nombre de choses qui ne lui plaisent pas ; et j'ai peur qu'il n'ait à entendre un grand nombre de choses qu'il n'est pas fait pour comprendre ; mais il ne doit pas mesurer l'intelligence de ceux qui siègent à ses côtés à l'aune de la sienne, en supposant que ceux-ci refusent d'entendre discuter cette question et qu'ils ne peuvent la comprendre.

Je disais donc que le monde du commerce du pays demande à grands cris la présentation et la publication de la politique fiscale du gouvernement. Je crois que cela est vrai, et je crois que des deux côtés de la Chambre tout le monde le sait. Où donc se trouve le bon sens, la rime ou la raison, en interposant entre cette demande du monde des affaires et la réponse du gouvernement un bill qui peut être bon en soi, d'après les opinions des membres de la droite, mais qui ne peut être d'aucune utilité pendant des mois et pendant des

M. LAURIER.

années, et que le pays ne demande pas à cor et à cri ? Pourquoi apposer ce bill aux demandes du monde des affaires relativement à la réforme du tarif, suivant l'intention du gouvernement ? Je ne crois pas qu'il puisse exister un motif pour justifier cette ligne de conduite. Ce que nous attendions du gouvernement, c'était la présentation de sa législation fiscale. Comment se fait-il qu'elle n'ait pas encore été présentée ? Est-ce pour la raison que le présent bill survient avec un caractère plus pressant et qu'il doit être adopté le premier ; ou s'il existe d'autres raisons, et si ce bill est jeté là afin de remplir un certain intervalle que, pour des raisons politiques, il vaut mieux laisser s'écouler avant de présenter le tarif ? Le pays pose cette question et en attend la réponse.

Je puis dire aux membres de la droite que l'opposition qui siège sur ces bancs a un devoir à remplir en cette matière, et que son devoir tout tracé, à présent, est de dire au gouvernement ce que nous voulons avec le pays, c'est sa mesure fiscale. Produisez-là, nous vous aiderons à la faire adopter, tout en la discutant d'une manière raisonnable à son mérite. Nous ne remplirions pas notre devoir si nous laissons s'interposer un bill inutile comme celui-ci, qui provoquerait un débat d'un mois, au lieu de réclamer la présentation immédiate du programme fiscal. Voilà le seul point que je veux soumettre à cette Chambre, et j'entends le faire énergiquement. Ce que nous voulons, c'est aider le gouvernement à présenter et faire adopter sa politique fiscale, au lieu de la garder sous le boisseau un mois encore afin de gaspiller notre temps à discuter un bill dont on n'aura pas besoin avant des années, quatre ou cinq ans probablement.

La motion est adoptée, et le bill lu la première fois.

AMENDEMENT À L'ACTE DES CHEMINS DE FER.

M. GIBSON : Je demande la permission de présenter un bill (portant le n^o 8) pour amender de nouveau l'Acte des chemins de fer.

M. BERGERON : Expliquez-le.

M. GIBSON : Ce bill est virtuellement le même que j'ai présenté en cette Chambre, à la dernière session. Il a pour objet d'empêcher les sous-entrepreneurs et les autres personnes qui travaillent sur nos chemins de fer d'être fraudés au moyen d'entreprises accordées par les compagnies de construction. En un mot, il a pour objet de garantir par un premier privilège sur le chemin tous gages dus, ainsi que le paiement pour travaux faits et matériaux fournis dans la construction du chemin de fer. Nous avons acquis une expérience considérable, dans l'ouest, relativement à cette matière. Dans la construction d'un chemin de fer dont la Chambre a eu à s'occuper il y a quelque temps, l'ex-gouvernement est intervenu et l'a fait pourvoir de pas moins de \$100,000 pour payer les gages alors dus et les matériaux fournis pour la construction et l'opération de cette ligne, à la condition qu'il serait prolongé de Hamilton à Welland ; et nous voyons les choses au même état aujourd'hui, c'est-à-dire qu'une forte somme d'argent—si non \$100,000, du moins fort approximativement—est due par le